

PRIX DE L'AUDACE ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2023-2024

CONTEXTE ET DEFINITION

Afin de valoriser des projets d'éducation artistique et culturelle, la Fondation Culture & Diversité initie en 2012, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère de la Culture, et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour les lycées agricoles, le prix de l'Audace artistique et culturelle. Créée par Marc Ladreit de Lacharrière en 2006, la Fondation Culture & Diversité, fondation d'entreprise de Fimalac, a pour mission de favoriser l'accès et la participation à la vie artistique et culturelle des jeunes qui en sont les plus éloignés.

Le prix de l'Audace artistique et culturelle permet de distinguer des trinômes de partenaires « acteur culturel / école-établissement scolaire / collectivité territoriale » portant un projet d'éducation artistique et culturelle (EAC) exemplaire en faveur de l'accès des jeunes aux arts et à la culture.

La 12^{ème} édition se déroule pendant l'année scolaire 2023-2024. Comme toujours, le prix de l'Audace artistique et culturelle encourage et valorise les projets d'éducation artistique et culturelle les plus audacieux. Il répond à l'objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, le « 100% EAC », qui vise à garantir la participation des enfants et des jeunes à la vie artistique et culturelle sur tous leurs temps de vie et quelle que soit leur situation sociale, économique ou territoriale. Gage d'ouverture et ainsi de décroisement, l'EAC constitue un levier majeur en faveur de l'égalité des chances, du respect des droits culturels, de l'épanouissement de la jeunesse et encore et toujours d'audace !

Ainsi, afin de mettre en lumière des démarches d'EAC des plus remarquables, le prix valorise des initiatives favorisant la notion de décroisement. Il s'organise selon trois catégories :

- **Interdisciplinaire** - le décroisement entre les disciplines constitutives de l'EAC (tous les champs artistiques et culturels y compris la culture scientifique technique et industrielle, la politique mémorielle et l'éducation aux médias et à l'information) et les pratiques sportives, celles en lien avec les enjeux de citoyenneté ou de développement durable ;
- **Inter-degré & inter-établissement** - le décroisement entre différentes écoles et établissements scolaires d'un même territoire mais présentant des typologies ou des cycles/degrés différents ;
- **Temps de vie** - le décroisement entre les différents temps de vie de l'élève (scolaire, périscolaire, voire extrascolaire) et/ou en lien avec d'autres publics du territoire (EHPAD, crèche, association...).

MISE EN ŒUVRE DU PRIX

■ Étape 1 : Repérage des projets

Dans chaque académie, les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) des Rectorats, les conseillers action culturelle et territoriale référents sur l'EAC des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et, pour ceux relevant de l'enseignement agricole, les chargés de mission culture de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) **sélectionnent conjointement par académie un à trois projets** d'EAC aussi exemplaires qu'audacieux développés au sein de leur territoire, pour candidater dans une catégorie par dossier présenté. Si les différents acteurs d'une académie sélectionnent trois projets, ces derniers doivent appartenir à trois catégories différentes. Les dossiers envoyés directement par les porteurs de projet à la Fondation Culture & Diversité ne seront pas pris en compte.

■ Étape 2 : Secrétariat du prix et premier niveau de sélection

Le Secrétariat du prix sélectionne 9 projets finalistes parmi l'ensemble des projets reçus (3 dossiers par catégorie). Il est constitué :

- de représentants du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
- de représentants du ministère de la Culture,
- d'un représentant du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire,
- de représentants de la Fondation Culture & Diversité.

■ Étape 3 : Constitution du Jury 2023-2024

Les 9 projets finalistes sont ensuite présentés au Jury qui sélectionne les 3 lauréats du prix, un par catégorie. Le Jury du prix de l'Audace artistique et culturelle 2023-2024 est composé d'artistes et de personnalités engagés en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

La composition du Jury présentée ci-dessous à titre indicatif sera éventuellement amenée à évoluer pour cette 12^{ème} édition.

■ **Artistes et professionnels engagés en faveur de l'éducation artistique et culturelle :**

- Jamel Debbouze - Humoriste, acteur et producteur, Président du Jury,
- Nils Aziosmanoff - Président du Cube,
- Nacera Belaza - Chorégraphe et Directrice artistique de la compagnie Nacera Belaza,
- William Benedetto - Directeur du Cinéma L'Alhambra à Marseille,
- Clémentine Chambon - Artiste designer,
- Catherine Chevillot - Présidente de la Cité de l'architecture et du patrimoine,
- Gérard Garouste - Peintre et sculpteur, membre de l'Académie des beaux-arts, président fondateur de l'association La Source,
- Claire Gibault - Cheffe d'orchestre et Directrice artistique et musicale de Paris Mozart Orchestra,
- Diane Launier - Directrice générale de Art ludique - Le Musée,
- Ludovic Mannevy - Enseignant au lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc-le-Chapus,
- Fabien Marsaud dit Grand Corps Malade - Slameur, réalisateur, poète auteur-compositeur-interprète,
- Susie Morgenstern - Auteure de littérature jeunesse,
- Lise Saladain - Directrice déléguée de la Manufacture - Centre de Développement Chorégraphique National Bordeaux Nouvelle-Aquitaine,
- Hala Wardé - Architecte et Directrice de HW Architecture.

■ **Représentants institutionnels :**

- Denise Bax - Cheffe de l'Unité de la communication, des villes et des événements, Secteur de la Culture, UNESCO,
- Anne Bisagni-Faure - Rectrice de l'Académie de Nouvelle-Aquitaine,
- Emmanuel Ethis - Vice-président du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle,
- Frédéric Hocquard - Président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture,
- Émilie Kuchel - Présidente du Réseau français des villes éducatrices,
- Claire Latil - Chargée de mission réseau Animation & Développement Culturel, Direction générale de l'enseignement et de la recherche, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire,
- Damien Malinas - Coordinateur et responsable des Formations à l'Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle du CNAM,
- Laurent Roturier - Directeur régional des affaires culturelles région Ile-de-France,
- Valérie Zenatti - Présidente du comité stratégique du pass Culture,
- Marc Ladreit de Lacharrière - Président d'honneur de la Fondation Culture & Diversité.

■ **Étape 4 : Modalités de remise des prix**

Le Jury sélectionne les trois lauréats qui recevront un **trophée** ainsi qu'une **dotation** de 7 500 € qui leur permettra de poursuivre et de développer le projet d'éducation artistique et culturelle distingué. Les prix de l'Audace artistique et culturelle sont remis aux trois lauréats lors d'une cérémonie en fin d'année scolaire dont le format n'est pas encore fixé.

CALENDRIER

Novembre 2023	Démarrage du prix
5 février 2024 8 février 2024 28 février 2024	Fin de réception des dossiers de candidature : pour les académies de France hexagonale, pour les académies de La Réunion, Mayotte et la Polynésie française, pour la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna.
13 mars 2024	Secrétariat du prix : sélection des 9 projets finalistes
9 avril 2024	Jury de sélection des 3 lauréats
Juin 2024	Remise des prix

CONTACTS

Pour le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :

Louise Bachimont, louise.bachimont@education.gouv.fr,

Pour le ministère de la Culture :

Aurélia Vesperini, aurelia.vesperini@culture.gouv.fr,

Pour le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire :

Édouard Scherrer, edouard.scherrer@agriculture.gouv.fr,

Pour la Fondation Culture & Diversité :

Anne Pizet, apizet@fmlcd.org, Valentine de Rochebouet, vrochebouet@fmlcd.org, Blanche Billoret-Seltzer,

bbilloretseltzer@fmlcd.org.